

Departement de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

CCVPO
COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE LA VANNE
ET DU PAYS D'OTHE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de BAGNEAUX

4.2.2 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/09/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/02/2023

INITIATIVE Aménagement et Développement
Territoire et Paysage (IADT) - 10000
Tel : 03 84 15 46 47 / Fax : 03 84 15 11 83
urbanisme@ccvpo.fr

0 50 100 150 200 250 m

Agence de Bourgogne
18 - 03 83 15 17 07 - urbanisme@agb.fr

* Origine cadastre (C) : DGFIP - Cadastre de l'Etat (anciennement : 2017)
Plan Local Urbanisme en vigueur au 20/02/2023

Légende de la commune concernée :

— Limite de la commune concernée

--- Limite de zones et de secteur

■ Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)

■ Emplacements réservés et numéro d'opération

● Liaisons douces à conserver ou à valoriser

■ Bâtiment agricole existant

★ Bâtiment pouvant changer de destination

■ Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS)

■ Périmètre de protection immédiat

■ Périmètre de protection rapproché

Aqueducs et périmètres :

— Aqueduc

— Périmètre de protection rapproché

— Périmètre de protection éloigné

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

★ Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
Alignements d'arbres / Alignements d'arbres / Promenades arborées

● Puits / Lavoir / Fontaine

■ Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture

■ Cours d'eau, fossé, mare, étang

■ Vergers de production (V1)

■ Vergers au sein du village (V2)

■ Bois, haies, bosquets

■ Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

— Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

■ Aléa faible

■ Aléa moyen

■ Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Bagneaux	2-1	Aménagement du cadastre avec la RD79	Commune de Bagneaux	4135
Villeneuve	21-10	Aménagement de la CR 442	Commune de Villeneuve	3432
Villeneuve	21-14	Aménagement du cadastre de Villeneuve	Commune de Villeneuve	222
Villeneuve	21-3	Emplacement de fosse	Commune de Villeneuve	482
Villeneuve	21-5	Aménagement de la CR 442	Commune de Villeneuve	2096
Villeneuve	21-6	Extension du cadastre	Commune de Villeneuve	2099
Bagneaux	2-2	Appropriation cadastrale	Commune de Bagneaux	980
Bagneaux	2-3	Aménagement bassin hydrologique	Commune de Bagneaux	554